Coopérons dès l'École
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
BAS-RHIN

DEMANDE DE FERMETURE DE LA COOPERATIVE OU DU FOYER COOPERATIF

N° D'AFFILIATION O.C.C.E.

Selon l'article 11 du règlement de la coopérative scolaire, la dissolution est prononcée par l'association départementale. La dévolution des biens, propriété de la coopérative fait l'objet d'une décision de l'association départementale sur proposition du conseil de coopérative.
VOUS DEVEZ DONC VOUS ADRESSER D'ABORD A **L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E**., en utilisant cet imprimé.

Ecole ou Etablissement :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Circonscription d'Inspection (1er degré) :

N° de téléphone de l'établissement :
Mail de l'établissement :

MANDATAIRE
Nom : Prénom :
Adresse personnelle :
Téléphone : mail :

Nous proposons que nos biens, avoir en banque et matériel, soient dévolus au bénéfice de la coopérative ou du foyer coopératif mentionné ci-dessous.

……

Nous vous renvoyons tous les chéquiers en cours en barrant les chèques non utilisés.

Fait à …….…….. le……

SIGNATURE

A réception du présent courrier, l'OCCE s'occupera de la fermeture de votre compte en banque et procédera à la radiation de votre coopérative.